

**Décision n°2022-50**

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°22A010 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de  
l'Hôtel de Ville**

**Attribution du marché**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2020-07-07 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

**CONSIDÉRANT** la procédure adaptée engagée pour confier une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à concurrence publié le 06 mai 2022 sur le Profil acheteur [www.marchespublics.grandlyon.com](http://www.marchespublics.grandlyon.com) et le 07 mai 2022 sur [marcheonline.com](http://marcheonline.com) et [lemoniteur.fr](http://lemoniteur.fr), fixant la date limite de remise des offres au 03 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'attribuer le marché au groupement d'entreprises représenté par PACK CREATION (architecte mandataire) situé 47 grande rue à Sainte Foy-lès-Lyon et composé des cotraitants suivants :

- GBA&Co (Economiste de la construction) situé 7 rue Pablo Picasso à Saint Etienne (42 000),
- GBAénergie (Bureau d'études fluides) situé 7 rue Pablo Picasso à Saint Etienne (42 000),
- BOST INGENIERIE (Bureau d'études structure) situé 1997 rue Jean Rostand à La Talaudière (42350),
- GENIE ACOUSTIQUE (Acousticien) situé 18 rue Ampère à Fontaine sur Saône (69270).

**ARTICLE 2** : Le forfait provisoire de rémunération s'établit à 100 000 €HT soit 120 000 €TTC. Il sera rendu définitif par voie d'avenant conformément aux dispositions du marché, après validation de l'avant-projet définitif.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 12 juillet 2022,

Michel RANTONNET,  
Maire de FRANCHEVILLE



Publication le 13/07/22

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20220712-Dec2022-50-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022